

RECOURS EN REVISION aux prudhommes

Par BERNARD220370, le 14/05/2013 à 11:48

Bonjour Maitre,

Suite à un different avec un salarie nous avons eu une condamnation des prudhommes. Un échéancien a ete mis en place. Suite à une fausse attestation, ns avons obtenu le recours en révision pour l'automne. Avons nous la possibilité de suspendre le règlement en attendant la décision du recours?? car il apparait que par rapport à cet ex salarié plusieurs dossiers et depots de plainte ont été faits. Cet ex salarié est devenu conccurent avec des conditions d'exploitation très illégales. Cette personne devra etre entendu devant la gendarmerie pour ce justifier de certains termes qu'il a employé lors de la première audience des prudhommes, à la demande de Mr Le Procureur. Vous remerciant de l'interet que vous porterez à notre problème, salutations distinguées.

Par P.M., le 14/05/2013 à 12:20

Bonjour,

A ma connaissance, le recours en révision n'est pas suspensif de l'exécution du Jugement contre lequel les voies de recours ordinaires n'ont pas été exercées...